

CAP AEPE EN 1 AN PAR APPRENTISSAGE OU EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

[RNCP38565 – CAP – Accompagnant Educatif Petite Enfance – France Compétences \(francecompetences.fr\)](#)

Date de début des parcours certifiants : 01/01/2024

Date d'échéance d'enregistrement : 31/12/2028

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

OBJECTIFS

A l'issue de votre formation, vous serez capable de :

- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
- Incrire votre action dans le réseau des relations enfant – parents - professionnels
- Exercer votre activité en EAJE et en ACM
- Exercer votre activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels

DUREE ET DATE(S) DE LA FORMATION

DUREE : 1 an

525 heures en centre de formation + **1295 heures** en entreprise

Soit au total : **1820 heures**

DATES :

01/09/2025 au 03/07/2026

PREREQUIS

- Être titulaire d'un CAP, **Ou** BEP **Ou** Bac afin d'être dispensé des épreuves générales
 - Avoir 17 ans avant décembre 2025 et au maximum 29 ans révolus
 - Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (RQTH)

MODALITES D'ACCES

- **Inscription** (entrées et sorties permanentes) :
Prise de rendez-vous auprès de la direction du CFA
- Entretien en présentiel avec transmission CV, lettre de motivation
- Un dossier de candidature sera à compléter à la suite de l'entretien
- **En contrat d'apprentissage**

SECTEUR(S) D'ACTIVITE ET/OU TYPE(S) D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Le titulaire du C.A.P Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle :

- En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- En école maternelle ;
- En accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- À son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- En maison d'assistants maternels (MAM) ;
- Au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne) ;

Type d'emplois accessibles :

- École maternelle ou accueil collectif de mineurs :

- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
- Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
- Assistant éducatif petite enfance
- Adjoint/agent d'animation

- Établissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans :

- Auxiliaire petite enfance
- Agent social
- Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
- Assistant éducatif petite enfance

- À domicile :

- Garde d'enfants à domicile
- Assistant maternel
- Employé à domicile
- Employé familial auprès d'enfants

BLOCS DE COMPETENCES

UP1 – Accompagner le développement du jeune enfant

UP2 – Exercer son activité en accueil collectif

UP3 – Exercer son activité en accueil individuel

L'ensemble des blocs de compétences doit être validé avec la moyenne minimale de 10/20 pour chaque bloc.

Les blocs peuvent être validés indépendamment les uns des autres et donc mener à un redoublement en l'absence de la validation de l'ensemble des blocs, eux même amenant à l'obtention de la certification.

En cas d'absence de validation de l'ensemble des blocs, une prolongation de contrat d'apprentissage sera envisagée, avec la possibilité de repasser l'examen (conservation des notes obtenues, supérieures à 10/20).

MODALITES D'EVALUATION

- Épreuves écrites, orales, pratiques, rédaction de fiches.
- Les candidats sont évalués en épreuves ponctuelles terminales.

MOYENS ET INDICATEURS

Moyens techniques	Moyens pédagogiques	Financement de la formation
<ul style="list-style-type: none"> • Salle 3 Générations • Salle de cours • Salle informatique • CDI 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours théoriques en présentiel ou en distanciel • Exercices d'application • Mises en situation 	<p>Une demande de prise en charge pourra être effectuée (OPCO, CNFPT). La prise en charge via l'OPCO est totale pour les frais de formation de l'apprenti.</p>
Internat / Demi-pension	Equivalences ou passerelles possibles	Poursuites d'Etudes
Un reste à charge est à prendre en compte concernant les repas et les nuitées.	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau 3 	<ul style="list-style-type: none"> • Bac Pro SAPAT ou ASSP • Concours ATSEM • École d'Auxiliaire de puériculture
<p>Les indicateurs de résultats cités à l'article L. 6111-8 du Code du travail, sont calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale et rendus publics.</p> <p>https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/etablissement?id_uai=0820725T</p>		
<p><u>Notre Valeur Ajoutée :</u></p> <p>« Accompagner Nos Apprenants, Apprenantes en Centre et en Entreprise vers la réussite, avec notamment, l'existence d'une salle 3 Générations, L'Épicerie la Boutik, un faible effectif d'apprentis, et une référente apprentissage pour être à l'écoute de leurs besoins, et suivre leur avancée en centre et en entreprise »</p>		